



PROCES-VERBAL **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 23 juin 2022 à 20 heures 30**

Président : Monsieur Sylvain COUFFIGNAL, Maire

Membres du conseil présents : MM. CAMPELS, CAVAILLES, DELAGNES, GUIRAL, ICHES, MONTEILLET, NEDELEC, SAULES, TOURNEMIRE, VIOULAC, ZERBINATI.

Absents et excusés : CARLES-DUBOC, GRIALOU.

Madame Delphine CARLES-DUBOC a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène CAVAILLES.

Secrétaire : Monsieur Aurélien ICHES

Nombre de membres : En exercice : 14 – Présents : 12 – Représenté : 1 – Absent : 1

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 17 juin 2022

ORDRE DU JOUR :

- **Multiple rural : demande de subvention chaufferie bois**
- **Ecole : rentrée 2022 (organisation et convention personnel avec Pruines)**
- **Ecole : tarif cantine + garderie**
- **Personnel communal : information sur régime indemnitaire + règlement intérieur**
- **Recrutement secrétaire de mairie – information sur état d'avancement**
- **Point travaux en cours**
- **Questions diverses**

DELIBERATIONS ADOPTEES

Multiple Rural « Le Rougier » - Rénovation énergétique – Subvention chaufferie bois

N° 2022-06-23-01

Monsieur le Maire présente le projet relatif au multiple rural « Le Rougier ». Ce dernier fait l'objet d'un appel d'offre avec notamment le lot 5 relatif au chauffage. Il avait retenu la mise en place d'une chaudière bois.

Monsieur le Maire indique que ce type de chauffage est susceptible d'être aidé par la Région au titre de son plan de développement des chaufferies biomasse énergie.

L'assiette éligible est limitée au surcoût d'investissement par rapport à une solution de référence correspondant à une installation de production d'énergie de même capacité en termes de production effective d'énergie. L'aide régionale pourra s'élever jusqu'à 50 % de l'assiette éligible.

L'opération totale se répartit à hauteur de 11 206 € de frais de maîtrise d'œuvre et 85 656 € de travaux soit un montant total de 96 862 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité des membres présents :

- le montant des travaux
- le plan de financement

CHARGE Monsieur le Maire de déposer le dossier de subvention correspondant et de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Mise à disposition – Etablissement accueil

N° 2022-06-23-02

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence de moyens techniques, de la commune de NAUVIALE ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,

- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de PRUINES (12)

Le Maire propose à l'assemblée,

- de l'autoriser à signer avec la commune de PRUINES une convention de mise à disposition pour un agent technique territorial de la commune de PRUINES auprès de NAUVIALE, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé par délibération du 03 Août 2017 à signer une convention avec la commune de PRUINES.

Ce document a été signé pour les périodes du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018, du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019, du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020, du 28 août 2020 au 06 juillet 2021 et du 01 septembre 2021 au 06 juillet 2022.

Pour l'année scolaire 2022-2023, il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Sur ces bases et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

voix 12 POUR, voix 0 CONTRE et 1 ABSTENTION :

CHARGE Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de PRUINES.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Tarif année scolaire 2022-2023 - CANTINE

N° 2022-06-23-03

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités de la cantine et notamment fait un état des lieux récapitulatif des montants payés aux fournisseurs et des montants payés par les parents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de porter le prix du repas par enfant à 4.20 €.

par **12 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

Tarif année scolaire 2022-2023 - GARDERIE

N° 2022-06-23-04

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les modalités et les tarifs de la garderie : 85 € pour les enfants qui rentrent en septembre et 60 € pour ceux qui rentrent en janvier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **12 voix POUR et 1 ABSTENTION** décide que le tarif sera de :

- 90 € pour les enfants scolarisés en septembre

- 65 € pour les enfants scolarisés en janvier

DETR – VOIRIE 2022

N° 2022-06-23-05

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération prise le 20 janvier 2022, concernant le projet de réfection de la voirie pour le programme de travaux neufs 2022 et la demande de subvention au titre de la DETR correspondante.

Par courrier en date du 21 juin 2022 Madame La Secrétaire Générale fait part de l'acceptation de la demande avec un taux retenu de subvention de 25 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents confirme l'approbation du projet et accepte le nouveau plan de financement ci-dessous.

Montant des travaux :	39 392.55 €
Dépenses subventionnables :	39 392.55 €
Taux de subvention :	25 %
Montant subvention DETR :	9 848.14 €
Emprunt :	29 544.41 €

TENEUR DES DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Multiple rural :

Explication de la méthode de financement de la chaufferie bois par Sylvain Couffignal.

Les dossiers de subvention sont complexes à réaliser. Le conseil reconnaît la complexité de ce travail et remercie les gens qui y ont participé.

Pas de questions de la part des membres du conseil municipal. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Ecole :

Les enseignantes font part de la demande d'une ATSEM supplémentaire.

Marie-Hélène Cavallès explique l'organisation actuelle et l'organisation future de l'école qui est envisagée. Le but recherché est de mettre les écoliers dans les meilleures conditions éducatives possibles. Il faut tenir compte des besoins des enseignants, du personnel communal, des parents mais surtout ne pas négliger le besoin des enfants.

Des questions sont posées sur l'organisation entre les employés communaux.

D'autres questions sont posées sur le volume horaire du personnel communal.

Marie-Hélène argumente et justifie les choix à faire.

Un consensus général émerge autour des choix à effectuer. Le conseil est sensible au travail réalisé. Des remerciements sont exprimés.

Cantine :

Débat sur le prix appliqué aux parents l'an prochain. L'ensemble des membres du conseil interviennent.

Un accord est trouvé au prix de 4.20€.

Garderie :

Débat sur le prix appliqué aux parents l'an prochain. Là aussi, un accord est rapidement trouvé au prix de 90€ l'année et 65€ pour ceux qui débutent l'année en janvier.

Règlement intérieur :

Point sur le règlement intérieur par Sylvain Couffignal. Des améliorations sont envisagées. Une saisine du Comité Technique est envisagée pour l'automne afin de pouvoir mettre en place un nouveau règlement avant la fin de l'année.

Régime indemnitaire :

Explication des différentes possibilités de primes par le maire.

Des questions sont posées sur son fonctionnement.

Le comité Technique a été saisi notamment pour instituer le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Recrutement secrétaire de mairie :

Exposition de la procédure de recrutement par Sylvain Couffignal. Des entretiens avec des candidats sont notamment en cours.

Intervention des membres de la commission RH sur les différentes candidatures reçues.

L'ensemble du conseil est déçu par le peu de candidatures reçues. Il décide de poursuivre les entretiens et les réflexions pour faire un choix courant juillet de façon à bénéficier du meilleur tuilage possible à partir d'octobre 2022.

Point travaux en cours :

Point sur l'avancement de l'assainissement des Combret : arrêt des travaux entre le 29 juillet et le 22 août.

Début des travaux d'extension du cimetière fixé pour le 4 juillet.

Francis Tournemire fait remonter un besoin de toilette public à Combret.

Des travaux de Point à Temps sur une partie de la voirie communale seront également effectués.

Subvention collège Saint Joseph :

Le collège St Joseph de Marcillac demande une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves nauviais de cet établissement.

Sur le fond le conseil municipal approuve une subvention. Mais sur la forme le conseil est déçu de la chronologie des événements. Il souhaiterait à l'avenir être sollicité en amont des voyages scolaires et non en aval. De plus, il souhaite que l'établissement soit transparent quant à la subvention octroyée par la commune de Nauviale auprès des parents des élèves nauviais.

Une subvention de 20€ par enfant est actée.

**Le Maire,
Sylvain COUFFIGNAL**



**Le secrétaire de séance,
Aurélien ICHES**

